

JH Versailles Family Janvier 2022

Titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance
Communication à caractère promotionnel



Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « Actions »

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)

Éligibilité : Comptes titres, contrat d'assurance vie et de capitalisation

Période de commercialisation : du 27 décembre 2021 au 28 janvier 2022. A tout moment, l'émetteur se réserve le droit de réduire l'enveloppe disponible à la commercialisation ou d'interrompre la Période d'Offre sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

Code ISIN : XS2410196088

Le produit est émis par Credit Suisse AG¹, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, et l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date d'échéance. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes et séparées. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur.

¹Notations de l'émetteur : Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch A au 06/12/2021. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

JH Versailles Family Janvier 2022 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs de s'adosser à l'indice FTSE Developed Eurozone Top 30 Family Owned Capped Decrement 50 Points (l'« Indice »). Le remboursement est donc conditionné à l'évolution de cet Indice.

Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal au Seuil de remboursement anticipé correspondant² (voir tableau en page 4), le Capital¹ sera remboursé par anticipation avec un gain de 1,50% par trimestre écoulé.

A l'échéance des 40 trimestres (10 ans), en cas de baisse du niveau de l'Indice au-delà de 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial (exclu) et en l'absence d'activation préalable du mécanisme de remboursement automatique anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. En acceptant de limiter leurs gains à 1,50% par trimestre écoulé, les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du Capital Initial¹ si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence Initial à l'échéance.

Points clés

- Un mécanisme de remboursement anticipé du Capital¹ activable automatiquement du trimestre 4 à 39, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal au Seuil de remboursement anticipé correspondant², à l'une des dates d'observation.
- Un gain de 1,50% par trimestre écoulé¹ en cas de remboursement automatique anticipé ou si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 82% de son Niveau de Référence Initial, en date d'observation finale.
- Une perte en capital à l'échéance dans le cas où l'Indice enregistre, en date d'observation finale, une baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.



Dans l'ensemble de cette brochure, les termes «Capital» et «Capital Initial» désignent la valeur nominale de JH Versailles Family Janvier 2022, soit 1 000 euros, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 28/01/2022 et une détention jusqu'à la date d'échéance (04/02/2032). Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

¹Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de JH Versailles Family Janvier 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

²Voir page 4 pour les modalités de détermination du Niveau de Référence Initial.

Avantages & Inconvénients

Avantages

- Si à l'une des dates d'observation, du trimestre 4 à 39, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal au Seuil de remboursement anticipé correspondant, le produit s'arrête automatiquement et l'investisseur reçoit son Capital par anticipation¹.
- En cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 82% de son Niveau de Référence Initial, en date d'observation finale, l'investisseur reçoit un gain de 1,50% par trimestre écoulé¹.
- A l'échéance du produit et en l'absence de remboursement anticipé, si le niveau de l'Indice n'a pas baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial (inclus), l'investisseur reçoit l'intégralité du Capital Initial¹.

Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital investi. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital Initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où l'Indice serait en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial en date d'observation finale et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de vente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement automatique anticipé), l'investisseur peut subir une perte en capital. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la vente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi dans le produit le 28/01/2022 au plus tard, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 40 trimestres (1 à 10 ans).
- Le rendement de JH Versailles Family Janvier 2022 à échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50% par rapport à son Niveau de Référence Initial. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante de l'Indice sous-jacent.
- L'indice FTSE Developed Eurozone Top 30 Family Owned Capped Decrement 50 Points est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur, que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans FTSE Developed Eurozone Top 30 Family Owned Capped Decrement 50 Points, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice FTSE Developed Eurozone Top 30 Family Owned Capped Decrement 50 Points sera accélérée.
- Le gain annuel étant plafonné à 1,50% par trimestre écoulé¹, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse de l'Indice.
- Le Niveau de Référence Initial étant déterminé à partir de la moyenne des valeurs de l'Indice à plusieurs dates, le Niveau de Référence Initial pourra être supérieur (ou inférieur) au cours de clôture de l'Indice à la dernière date d'observation initiale.

¹Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de JH Versailles Family Janvier 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Détails du mécanisme du produit

Détermination du Niveau de Référence Initial

Le Niveau de Référence Initial correspond à la moyenne des cours de clôture de l'Indice aux dates d'observation suivantes : 10/12/2021, 17/12/2021, 24/12/2021, 31/12/2021, 07/01/2022, 14/01/2022, 21/01/2022 et 28/01/2022.

Mécanisme de remboursement anticipé¹

- Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement anticipé correspondant (défini en pourcentage du Niveau de Référence Initial), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial + un gain de 1,50% par trimestre écoulé¹, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,88%²

Barrière de remboursement anticipé dégressive : le Seuil de remboursement anticipé est égal à 100% du Niveau de Référence Initial à partir du trimestre 4, puis diminue de 0,50% tous les trimestres.

Trimestre	T4	T5	T6	T7	...	T36	T37	T38	T39
Seuil de remboursement anticipé	100%	99,50%	99%	98%	... ³	84%	83,50%	83%	82,50%

- Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et **le produit continue**.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

A la date d'observation finale (le 28/01/2032), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé :

- **Cas favorable :** Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 83% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial + un gain de 1,50% par trimestre écoulé¹, soit un gain total de 60%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 3,80%²

- **Cas médian :** Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 82% de son Niveau de Référence Initial mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial¹, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%²

- **Cas défavorable :** Sinon, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit :

Le capital diminué de la baisse de l'Indice¹. L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale.

¹Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de JH Versailles Family Janvier 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

²Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

³Pour le détail des barrières de remboursement anticipé dégressive, se référer aux conditions définitives du produit

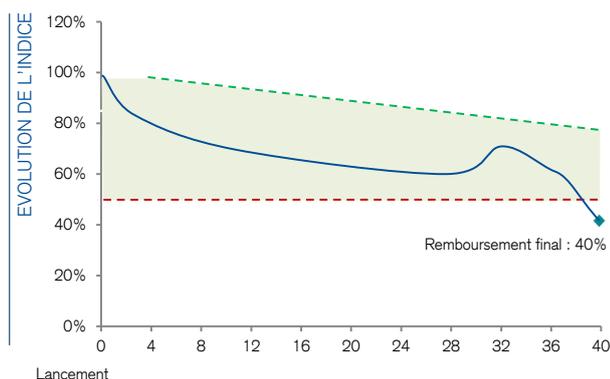
Illustrations du mécanisme de remboursement

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs des actions sous-jacente et du produit, et ne sauraient en aucune manière être considérées comme une offre commerciale.

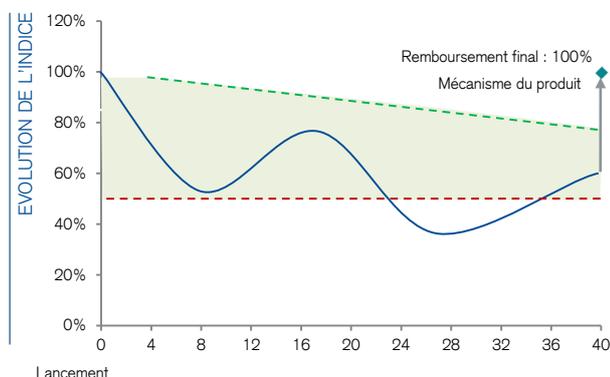


Scénario défavorable : Baisse de l'Indice supérieure à 50% à l'échéance



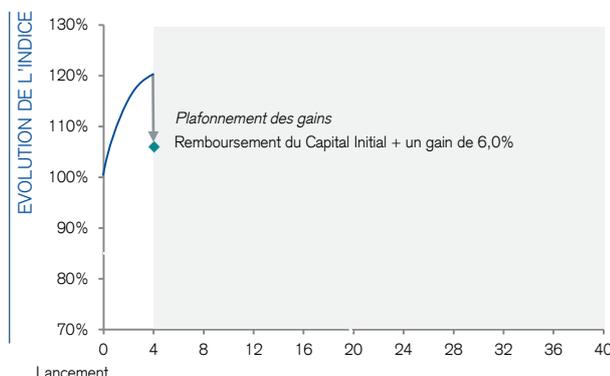
- Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, le niveau de l'Indice est toujours strictement inférieur au Seuil de remboursement anticipé. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- A l'issue des 40 trimestres (10 ans), en date d'observation finale, l'Indice a baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence Initial (-60%). L'investisseur reçoit le Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice, soit 40% du Capital Initial¹. L'investisseur subit une perte en capital (pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable).
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de $-9,73\%^2$, égal à celui d'un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme du produit.

Scénario médian : Baisse de l'Indice comprise entre 82% (exclu) et 50% (inclus) à l'échéance



- Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, le niveau de l'Indice est toujours strictement inférieur au Seuil de remboursement anticipé. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- A l'issue des 40 trimestres (10 ans), en date d'observation finale, l'Indice a baissé de plus de 17% (exclu) par rapport à son Niveau de Référence Initial mais n'a pas baissé de plus de 50% (inclus) par rapport à son Niveau de Référence Initial (-40%). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son Capital Initial¹.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de $-1,00\%^2$, contre un Taux de Rendement Annuel net de $-5,97\%^2$ pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme du produit.

Scénario favorable : Hausse de l'Indice à l'issue du trimestre 4



- A l'issue du trimestre 4, en date d'observation, le niveau de l'Indice est en hausse par rapport au Seuil de remboursement anticipé correspondant (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors son Capital Initial plus un gain de 1,50% par trimestre écoulé, soit 106,0% du Capital Initial¹.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de $4,88\%^2$, contre un Taux de Rendement Annuel net de $18,59\%^2$ pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Sources : Crédit Suisse

¹Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de JH Versailles Family Janvier 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

²Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Présentation du Sous-jacent

Présentation de l'Indice FTSE Developed Eurozone Top 30 Family Owned Capped Decrement 50 Points

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

L'indice FTSE Developed Eurozone Top 30 Family Owned Capped Decrement 50 points, lancé en octobre 2021, est composé de 30 sociétés parmi les plus liquides de la zone Euro, principalement détenues par des familles. Au sein de la zone Euro, les entreprises dont le volume d'échanges quotidien dépasse 15 millions d'euros (au cours du mois et des 6 mois précédant la date de révision de la composition de l'Indice) sont présélectionnées. Parmi ces valeurs, les 30 sociétés ayant le meilleur score en terme d'Actionariat familial (qui correspond à la part de leur capital détenue par une personne physique ou une même famille, directement ou indirectement) sont sélectionnées. Ce score est calculé par une entité indépendante (à savoir FactSet Research System Inc.) sur la base de données publiques telles que les rapports annuels ou les informations figurant sur les sites internet des sociétés incluses dans l'univers de départ. Enfin, les actions sélectionnées à chaque rebalancement semestriel sont pondérées proportionnellement à leur capitalisation boursière et soumises à un poids maximum de 10% de l'Indice.

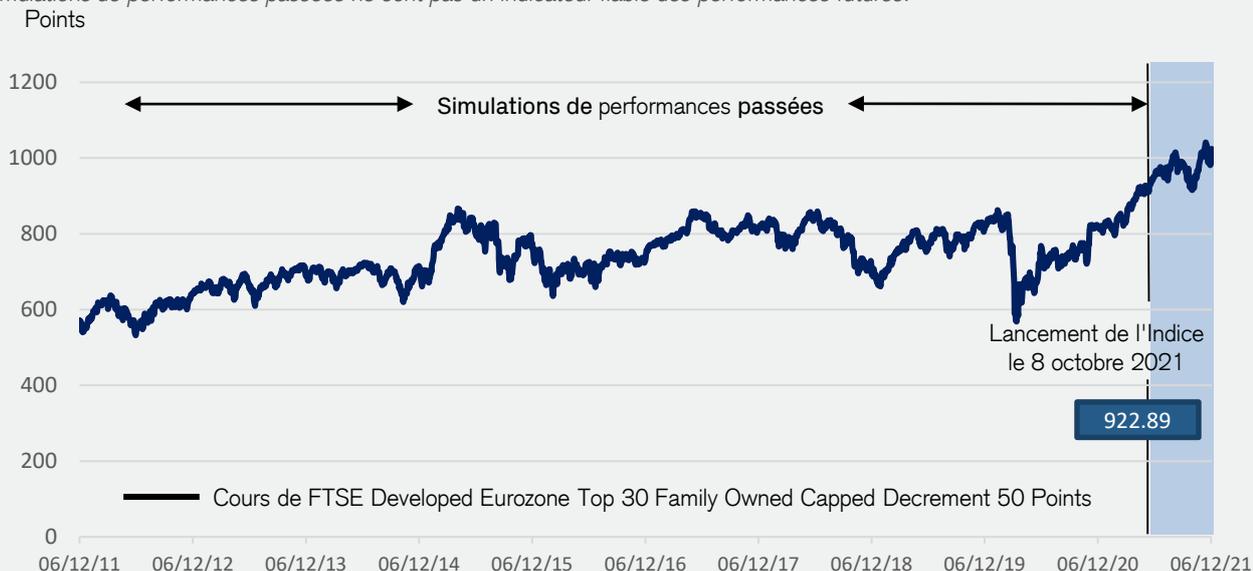
L'Indice est calculé, dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Un dividende « Decrement » ou « synthétique » fait référence au retranchement systématique d'un montant fixe du sous-jacent. Il a été conçu pour être fixe en pratique et remplace ainsi le dividende réalisé (et variable) qu'une action ou un indice particulier affichera. Ainsi l'indice FTSE Developed Eurozone Top 30 Family Owned Capped Decrement 50 points est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an. A titre d'information, au 6 décembre 2021, un niveau de décrement de 50 points correspond à 5,06% de la valeur de l'Indice (987,57 points). En comparaison, sur les 10 dernières années, le niveau moyen des dividendes payés par les composants de l'indice s'élève à 2,24% (source : Bloomberg le 6 décembre 2021). Le niveau des dividendes passés ne préjuge pas du niveau des dividendes futurs.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/FTSE-DEVELOPED-EUROZONE-T-128506313/composition/>

Sources : Crédit Suisse AG et site FTSE Russell 6 décembre 2021

Evolution de l'Indice FTSE Developed Eurozone Top 30 Family Owned Capped Decrement 50 Points

L'Indice a été lancé le 8 octobre 2021. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données relatives aux simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg du 06/12/2011 au 06/12/2021

Caractéristiques Principales & Facteurs de risques

Caractéristiques principales

Type : Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Cotation : Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)

Commission de distribution : Credit Suisse Bank (Europe) SA paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de la durée maximale des Titres), du montant total des Titres effectivement placés par ces distributeurs.

Émetteur : Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (S&P : A+, Moody's : A1, Fitch : A au 30/11/2021). La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Période de commercialisation : Du 27 décembre 2021 au 28 janvier 2022. Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 100% de la valeur nominale. A tout moment, l'émetteur se réserve le droit de réduire l'enveloppe disponible à la commercialisation ou d'interrompre la Période d'Offre sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

Date d'émission : 27/12/2021

Montant d'émission : 30 000 000 EUR

Code ISIN : XS2410196088

Offre au public donnant lieu à Prospectus : Non

Périodicité de valorisation : Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.

Dates d'observation initiale / Niveau de Référence Initial : 10/12/2021, 17/12/2021, 24/12/2021, 31/12/2021, 07/01/2022, 14/01/2022, 21/01/2022, 28/01/2022 / Cours de clôture moyen du sous-jacent aux dates d'observation initiale

Agent de calcul : Crédit Suisse International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts

Marché secondaire : Credit Suisse Bank (Europe) S.A. peut, mais ne doivent pas nécessairement tenir un marché secondaire pour les titres. Tout prix acheteur ou vendeur des Titres sera défini par Credit Suisse Bank (Europe) S.A. (le cas échéant). Sous réserve de conditions de marché normales, l'écart entre les prix acheteur/vendeur ne dépassera pas 1%.

Date d'observation finale : 28/01/2032

Droit applicable : Droit anglais

Règlement/Livraison : Euroclear

Éligibilité : Comptes titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Sous-jacent : FTSE Developed Eurozone Top 30 Family Owned Capped Decrement 50 Points (FFAMIL50 Index)

Date d'échéance : 04/02/2032

Dates d'observation : Le 28 janvier, avril, juillet et octobre, du 28/01/2023 (inclus) au 28/01/2032 (inclus), ou le premier jour ouvré suivant si le 28 n'est pas un jour ouvré.

Devise/Valeur Nominale : Euro / 1 000 Euros

Souscription minimale initiale : 100 000€ pour les investissements en compte-titres - ce montant ne s'applique pas pour les souscriptions dans des supports d'assurance vie et contrat de capitalisation

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Credit Suisse International ou à une autre entité du groupe Credit Suisse.

Date de remboursement anticipé : 5 jours ouvrés suivant la date d'observation concernée.

Facteurs de risques

Credit Suisse recommande, conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base du produit et les Conditions Définitives associées avant tout investissement. Les risques présentés ci-après ne constituent pas l'intégralité des risques au produit. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis. **Veillez vous référer à la rubrique "facteurs de risque" du Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées.**

Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : En cas d'insolvabilité de l'émetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.

Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé : le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'émetteur. En outre, un manquement de l'émetteur à l'une quelconque de ses obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'émetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un Cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'émetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.

Risque de taux : Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

Risque de liquidité : Même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Exposition à la performance de l'Indice sous-jacent : La performance des actions composant l'Indice dépend de facteurs macroéconomiques liés aux actions contenues dans l'Indice, dont certains niveaux d'intérêt et de prix sur les marchés de capitaux, des variations de change, des facteurs politiques et des facteurs propres aux entreprises, tels que la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'actionariat et la politique en matière de distributions. En outre, le sponsor de l'Indice peut modifier les composants dudit Indice ou apporter d'autres changements d'ordre méthodologique susceptibles de changer le niveau d'un ou plusieurs composants. Ces modifications peuvent avoir un impact négatif sur le niveau dudit Indice, et nuire ainsi à la valeur et au rendement du produit.

Risques liés aux indices « Decrement » en points d'indice : Un montant prédéterminé (dividende synthétique) étant périodiquement déduit du niveau de l'indice sous-jacent, celui-ci sous-performera l'indice correspondant dividendes réinvestis sans retranchement. En outre, l'indice sous-jacent aura une performance différente de celle de l'indice correspondant dividendes non réinvestis, de sorte que si le niveau de dividende synthétique est supérieur au niveau de dividende réalisé, l'indice sous-jacent sous-performera l'indice correspondant dividendes non réinvestis. Enfin, le dividende synthétique prélevé étant exprimé en points d'indice, le rendement du dividende synthétique augmentera dans un scénario de marché négatif. Ainsi, la sous-performance de l'indice sera accélérée en cas de baisse du niveau de l'indice.

Informations Importantes / Avertissement

Cadre de distribution : Le produit « JH Versailles Family Janvier 2022 » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1^{er} (§4) du Règlement n° 2017/1129 (« Règlement Prospectus »). Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2, 1^{er} du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1, D. 411-2, D. 411-2-1 et D. 411-4 du code monétaire et financier.

«JH Versailles Family Janvier 2022» s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridique.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

L'acheteur du produit « JH Versailles Family Janvier 2022 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Le présent document n'est pas un résumé du Prospectus et ne doit pas être considéré comme un substitut à la lecture du Prospectus dans sa totalité. Le Prospectus de base relatif à l'émission et à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres décrits dans cette communication à caractère promotionnel est composé du [Document d'enregistrement](#) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 11 juin 2021 et complété par des suppléments en date du [20 juillet](#), du [5 août 2021](#), du [29 octobre 2021](#), et du [12 novembre 2021](#) ainsi que la [Note relative aux valeurs mobilières](#) approuvée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en date du 9 juillet 2021 et complétée par un supplément du [3 août 2021](#). Le Document d'enregistrement et la Note relative aux valeurs mobilières (et leurs suppléments) sont respectivement disponibles sur <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html>

et <https://derivative.credit-suisse.com/ux/gb/en/prospectuses/prospectuses/prospectus/trps>. L'approbation du Prospectus par la CSSF ne constitue pas un avis favorable sur le produit. Par ailleurs, les investisseurs sont invités à lire la documentation juridique du produit (à savoir le Prospectus de base et les Conditions définitives qui sont disponibles sur <https://derivative.credit-suisse.com/fr>) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/ux/gb/en/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

La documentation juridique est également disponible gratuitement auprès de l'Émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Bank (Europe) SA, 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Crédit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Credit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document a été préparé par Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Centrale Européenne et supervisée par la Banque d'Espagne sous le n°0243 et par la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) pour la fourniture de services d'investissement, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons » tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.



©2021, Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris
86, Boulevard Haussmann
75008 Paris
France

